

Le
Mouvement
Inter-régional
des AMAP
vous informe
que

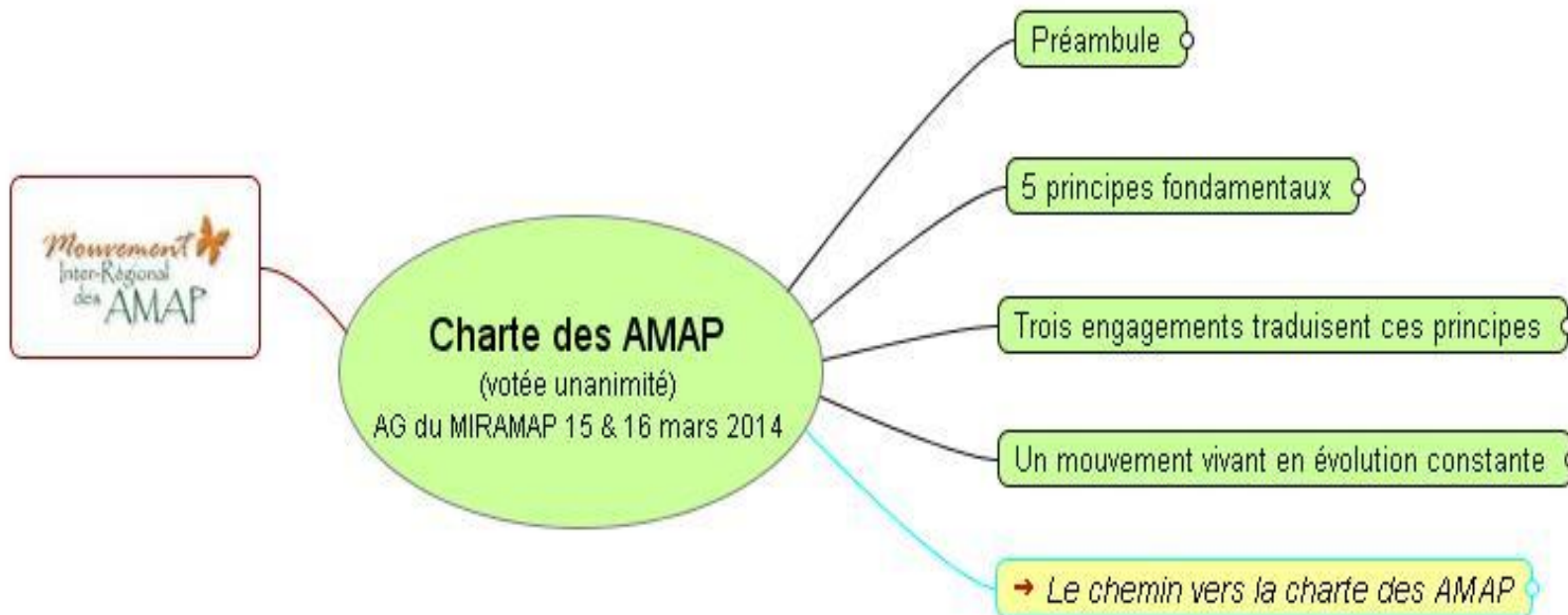
UNE
CHARTÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS*

LA
NOUVELLE
CHARTÉ
DES AMAP
EST ARRIVÉE!

Téléchargez-la
sur miramap.org

* MARS 2014

La nouvelle charte des AMAP est le fruit
d'une réflexion participative inter-régionale



(1) **"A.M.A.P."**

(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
est un terme déposé à l'INPI

la présente charte doit être signée
par chaque amapien-ne et paysan-ne en **AMAP**

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"



Charte des AMAP

(votée unanimité)
AG du MIRAMAP 15 & 16 mars 2014)

Préambule



5 principes fondamentaux

Trois engagements traduisent ces principes

Un mouvement vivant en évolution constante

→ Le chemin vers la charte des AMAP

(1) "A.M.A.P."
(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
est un terme déposé à l'INPI

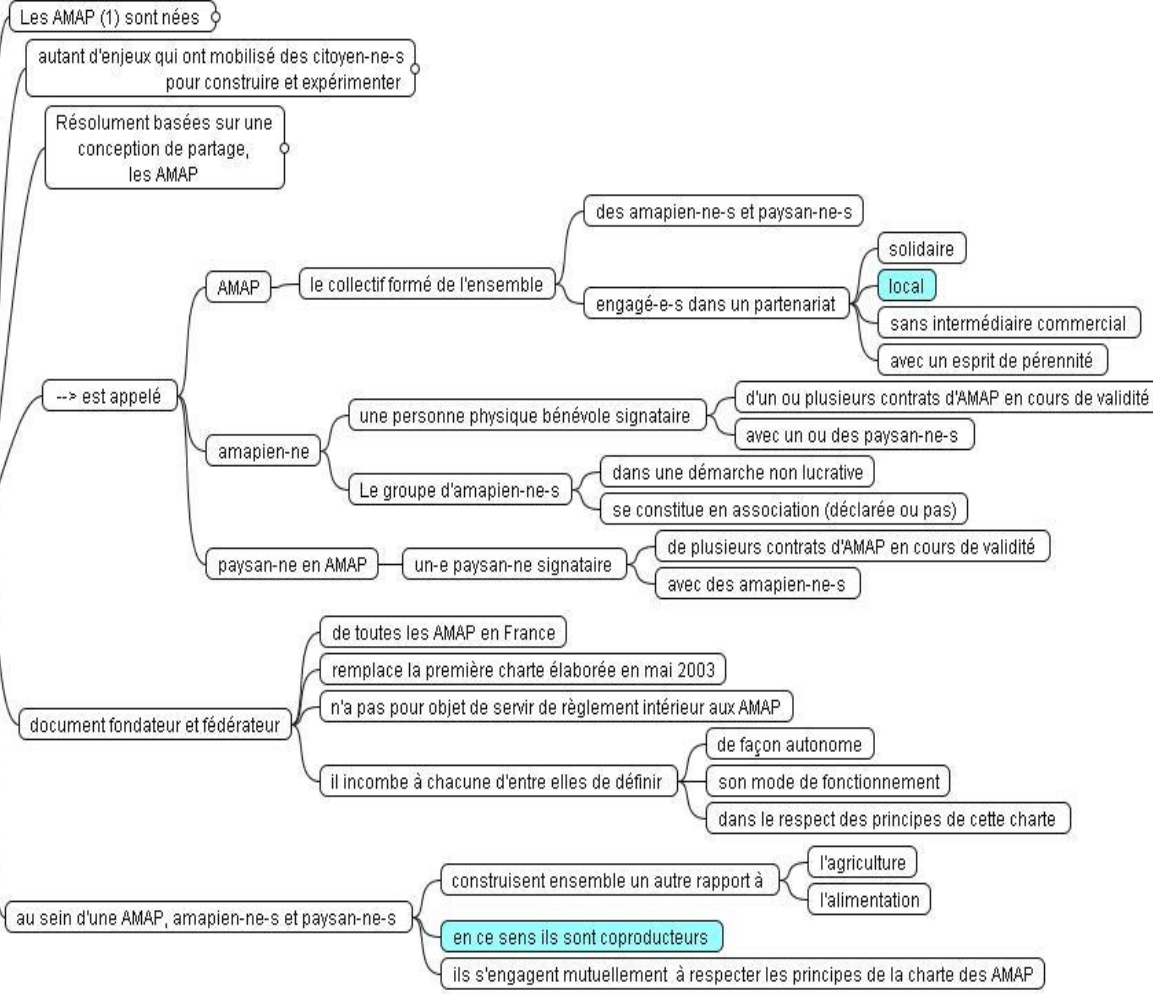
la présente charte doit être signée
par chaque amapien-ne et paysan-ne en AMAP

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"



Charte des AMAP
(votée unanimité)
AG du MIRAMAP 15 & 16 mars 2014

Préambule



5 principes fondamentaux

Trois engagements traduisent ces principes

Un mouvement vivant en évolution constante

→ Le chemin vers la charte des AMAP

(1) "A.M.A.P."
(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
est un terme déposé à l'INPI

la présente charte doit être signée
par chaque amapien-ne et paysan-ne en AMAP

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"



Charte des AMAP
(votée unanimité)
AG du MIRAMAP 15 & 16 mars 2014)

Préambule

5 principes fondamentaux

Amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP respectent et font vivre 5 principes fondamentaux

1 - Une démarche d'agriculture paysanne : une AMAP

- inscrit sa démarche de coproduction dans le respect des principes de l'agriculture paysanne locale
- soutient le maintien, la pérennisation et l'installation
- favorise l'autonomie dans le fonctionnement des fermes
- s'inscrit dans une dynamique de territoire et de solidarité
- accompagne la viabilité économique des fermes partenaires
- est attentive aux conditions sociales de l'activité agricole

2 - Une pratique agro-écologique : une AMAP

- soutient une agriculture respectueuse
 - des hommes
 - de l'environnement
 - de l'animal
 - en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique
- s'engage dans une activité agricole
 - durable, diversifiée et adaptée au territoire
 - en rupture
 - avec l'agro-chimie (sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, ...)
 - et toute entreprise d'appropriation mercantile du vivant (sans OGM, ...)
 - favorisant la biodiversité végétale et animale
 - contribuant au maintien et au développement des semences paysannes

3 - Une alimentation de qualité et accessible : une AMAP

- coproduit une alimentation de bonne qualité
 - gustative
 - sanitaire
 - environnementale
- cherche à rendre cohérent son soutien à l'agriculture avec
 - la dynamique d'un territoire
 - les besoins d'une population
- cherche à élargir l'accessibilité d'une telle alimentation à tou-te-s et à tous

4 - Une participation active dans une démarche d'éducation populaire : une AMAP

5 - Une relation solidaire contractualisée sans intermédiaire

Trois engagements traduisent ces principes

Un mouvement vivant en évolution constante

→ Le chemin vers la charte des AMAP

(1) "A.M.A.P."
(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
est un terme déposé à l'INPI

la présente charte doit être signée
par chaque amapien-ne et paysan-ne en AMAP

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

T4/8

J.F. 15/4/2014



Charte des AMAP

(votée unanimité)
AG du MIRAMAP 15 & 16 mars 2014

Préambule

5 principes fondamentaux

Amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP respectent et font vivre 5 principes fondamentaux

- 1- Une démarche d'agriculture paysanne : une AMAP
- 2- Une pratique agro-écologique : une AMAP
- 3- Une alimentation de qualité et accessible : une AMAP

4 - Une participation active dans une démarche d'éducation populaire : une AMAP

- vise à créer les conditions de la participation et de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaire par
 - le débat
 - les apprentissages
 - le partage des savoirs
- s'organise sur la base d'une implication de l'ensemble de ses membres
- veille
 - à sa pérennisation
 - à la circulation de l'information
- cherche à créer une relation de qualité entre paysan-ne-s et amapien-ne-s dans un cadre convivial favorisant
 - le dialogue
 - le lien social
 - la confiance
 - la coresponsabilité

5 - Une relation solidaire contractualisée sans intermédiaire

- amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP s'engagent mutuellement sans intermédiaire à partager la production
 - pour une période donnée
 - par le biais de contrats solidaires
 - (la durée de la période de contrat est liée aux cycles de l'activité de la ferme et dépend de chaque famille d'aliments contractualisée)
- ce partenariat favorise la transparence entre
 - amapien-ne-s
 - paysan-ne-s
- pour chaque famille d'aliments, le contrat
 - stipule les engagements réciproques des deux parties tels que définis dans la charte
 - établit un prix juste et rémunérateur prenant en compte
 - la viabilité économique de la ferme
 - les conditions sociales de celles et ceux qui y travaillent.

Trois engagements traduisent ces principes

Un mouvement vivant en évolution constante

→ Le chemin vers la charte des AMAP

(1) "A.M.A.P."
(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
est un terme déposé à l'INPI

la présente charte doit être signée par chaque amapien-ne et paysan-ne en AMAP

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

75/8

J.F. 15/4/2014



Charte des AMAP

(votée unanimité)
AG du MIRAMAP 15 & 16 mars 2014)

Préambule
5 principes fondamentaux

Trois engagements traduisent ces principes

Un mouvement vivant en évolution constante

→ Le chemin vers la charte des AMAP



Les produits transformés feront l'objet de mentions spécifiques (processus de fabrication transparent et tracé, ...) incluses dans le contrat

(1) "A.M.A.P."
(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
est un terme déposé à l'INPI

la présente charte doit être signée
par chaque amapien-ne et paysan-ne en AMAP

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

76/8
J.F. 15/4/2014



Charte des AMAP

(votée unanimité)
AG du MIRAMAP 15 & 16 mars 2014)

- Préambule
- 5 principes fondamentaux
- Trois engagements traduisent ces principes

Un mouvement vivant en évolution constante

Une amélioration continue des pratiques

Pour faire vivre les principes et engagements de la charte des AMAP celle-ci doit être accompagnée d'actions visant à analyser et faire progresser collectivement les pratiques

En ce sens l'évaluations participative

- permet une démarche d'évolution partagée entre
 - amapien-ne-s
 - paysan-ne-s en AMAP
- Pour la réaliser, les AMAP définissent les moyens à mettre en oeuvre avec l'appui des
 - réseaux
 - associations partenaires

Une dynamique de territoire et de réseau

parce que l'AMAP est plus qu'un "panier", elle

- s'inscrit dans une dynamique de territoire
- contribue à créer une économie
 - de proximité
 - solidaire
 - équitable
- s'implique dans la vie du mouvement des AMAP pour
 - la pérennisation
 - l'éssaimage
 - la visibilité des AMAP
- participe ainsi à la création de nouvelles fermes fonctionnant en AMAP

Le mouvement des AMAP

- invite à la dissémination positive de "l'esprit AMAP" dans tous les secteurs de l'économie sociale et solidaire
- encourage la création d'autres partenariats locaux (artisanat, finance, culture, etc ...)

La démarche d'expérimentation et de créativité reste au coeur de la charte pour inscrire les AMAP dans un mouvement

- citoyen
- vivant
- transformateur

(1) "A.M.A.P."
(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
est un terme déposé à l'INPI

la présente charte doit être signée
par chaque amapien-ne et paysan-ne en AMAP

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

→ Le chemin vers la charte des AMAP



Charte des AMAP

(votée unanimité)

AG du MIRAMAP 15 & 16 mars 2014

Préambule

5 principes fondamentaux

Trois engagements traduisent ces principes

Un mouvement vivant en évolution constante

(1) "A.M.A.P."

(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
est un terme déposé à l'INPI

la présente charte doit être signée
par chaque amapien-ne et paysan-ne en **AMAP**

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

→ Le chemin vers la charte des AMAP

→ 0- Le choix de la féminisation

→ 1- Quelle agriculture défendons-nous ?

→ 2- La notion de souveraineté alimentaire

→ 3- Le concept d'éducation populaire

→ 4- L'économie sociale et solidaire

→ 5- Cadre juridique et fiscal

livraison remplace distribution
échange marchand

→ 6- Concernant le choix de certains mots

production ou produit
paysan
coproducteurs/coproduction
amapien n'englobe pas
consommateurs ET paysans

→ 7- La notion de proximité / local

→ 8- La solidarité entre paysans est soutenue

→ 9- Possibilité de transformation des aliments

→ 10- Présence sur le lieu de livraison pour les paysan-ne-s

→ 11- Une démarche continue d'évolution et d'amélioration des pratiques

→ 12- Dissémination positive de "l'esprit AMAP"

→ Rédacteurs